

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	57 (1928)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	Gratuité de l'enseignement

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(II) maggiore e l'imposta cantonale. Lettere e documenti (Tessin), B. IV, 159. — Société (La) pédagogique neuchâteloise (Jubilé cinquantenaire 1860-1910), 1173. — Stella Alpina, Willensschule für Knaben. Amden am Walensee, B. III, 120. — Wiget G. : Beiträge zur Schulgeschichte des Kantons St. Gallen, B. IV, 171. — Ziegler Dr A. et Keller Dr R. : Die Vorgeschichte- und die Geschichte des Gymnasiums und der Industrieschule Winterthur (1309-1862-1912), B. IV, 109. — Zimmermann Dr J. : Essai sur l'histoire du Collège de Sion, X, 118.

(A suivre.)

## Gratuité de l'enseignement

Dans un concile réuni à Paris, sous Louis le Pieux, les évêques édictent que « le devoir de chaque évêque est d'entretenir des écoles, car il importe à l'Eglise d'avoir des défenseurs éclairés. Les écolâtres (instituteurs) seront amenés aux conciles provinciaux afin que les efforts de chacun puissent être contrôlés ». De son côté, le pape Eugène II écrivait : « On doit s'efforcer d'établir des professeurs capables d'enseigner les arts libéraux et le dogme catholique dans tous les évêchés et dans toutes les paroisses. » Nous pourrions citer les décisions d'innombrables conciles provinciaux, parlant dans le même sens, décidant l'ouverture de nouvelles écoles où les étudiants seraient logés, nourris et instruits gratuitement !

L'abbaye de Salzbourg avait fait graver, à l'entrée de ses bâtiments, le vers suivant, proclamant la gratuité de l'instruction qu'elle donnait : *Discere si cupias, gratis quod quaeris, in venis.* « Si vous désirez étudier, vous recevrez ici gratis ce que vous cherchez. »

C'est à cette époque (X<sup>me</sup> siècle) que l'on commence à parler des « petites écoles », ce qui prouve l'existence des écoles où l'on enseignait les hautes sciences. En effet, lorsqu'avec le XI<sup>me</sup> siècle la réforme de Cluny se propagea dans les monastères de la chrétienté et surtout lorsque l'action du pape Grégoire VII eut rendu à l'Eglise son activité et sa pureté, l'instruction prit un nouvel essor et un grand nombre d'écoles secondaires et supérieures ouvrirent leurs portes à côté de celles des écoles primaires et cela grâce à l'initiative des moines et des évêques.

Ce serait dépasser les bornes de cette notice de dresser la longue liste de ces écoles dont les documents nous ont conservé l'histoire des XI<sup>me</sup> et XII<sup>me</sup> siècles. Mais, de l'étude de ces documents, il résulte que, sous l'impulsion de l'Eglise, les écoles, non seulement primaires, mais supérieures, se multiplient partout, qu'elles recevaient indistinctement les enfants des riches et les enfants des pauvres, que la plupart de ces écoles avaient, dans leur programme d'étude, la grammaire, la littérature classique, la rhétorique, l'histoire, les sciences et la musique, et qu'enfin l'enseignement y était gratuit.

Aujourd'hui, nous avons aussi, nous dit-on, la gratuité de l'enseignement au moins primaire. L'instruction ne coûte rien, c'est l'Etat qui paye ; oui, mais où l'Etat prend-il de l'argent ? Dans notre poche par les impôts. Et qui paye les impôts ? Les contribuables et surtout l'ouvrier. Car, enfin, le commerçant peut rattraper ses impôts en élevant le prix de ses marchandises, le propriétaire en élevant le prix de ses loyers, l'ouvrier ne peut reporter sur d'autres le montant de ses impôts.

Oh ! bienheureuse gratuité de l'enseignement moderne !